

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix
Site de Salon-de-Provence

DOSSIER D'INSCRIPTION

1^{ère} ANNÉE D'ÉTUDES
CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

RENTRÉE : Lundi 02 septembre 2024 à 09h00

PROMOTION 2024-2027

Fermeture de l'IFSI du 5 au 16 août 2024 inclus.

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix

Hôpital du pays Salonais
207 Avenue Julien FABRE
BP 321
13658 Salon-de-Provence cedex
Tél. 04.90.44.92.70

Salon-de-Provence, le 30 mai 2024.

Objet : Admission en 1^{ère} année

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

Madame, Monsieur,

Vous avez été admis(e) à l'**Institut de Formation en Soins Infirmiers du Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix - site de Salon-de-Provence** - pour la rentrée du **LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024 à 09h00 précises.**

Votre inscription ne sera définitive qu'après :

- ✓ **le règlement des frais d'inscription** de **175 euros** par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du GCSPA. Le montant est soumis à une révision annuelle.
- ✓ **le règlement de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** de **103 euros**. Le montant est soumis à une révision annuelle.

Par ailleurs, le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 prévoit que l'**inscription définitive** des futurs étudiants en 1^{ère} année de la formation en Soins Infirmiers est conditionnée à la production de votre part :

- Pour les candidats issus de la Liste FPC :

- attestation de désinscription de Parcoursup, fournie sur demande par la plateforme, à ceux qui ont émis initialement des vœux sur cette dernière ;
Cette attestation, délivrée par la plateforme Parcoursup, est indispensable pour garantir de ne plus avoir de vœux en cours sur Parcoursup.

Elle est téléchargeable directement dans votre dossier, rubrique « Admission »

- ou attestation de non-inscription sur Parcoursup pour ceux qui n'auraient pas émis de vœux sur celle-ci.

L'attestation de non-inscription doit être téléchargée puis complétée par les candidats. Elle est indispensable pour attester que vous n'avez pas participé à la procédure Parcoursup pour la rentrée 2024 et que vous n'avez donc pas de vœux en cours sur Parcoursup.

- Pour les candidats issus de Parcoursup :

- attestation d'admission à télécharger sur la plateforme Parcoursup ;
Cette attestation, délivrée par la plateforme Parcoursup, est indispensable pour garantir votre inscription.

✓ **Vaccinations à jour.**

✓ Le dossier d'inscription est à fournir impérativement avant le **Mercredi 31 juillet 2024** dernier délai.

Attention : fermeture de l'IFSI du 5 au 16 août 2024 inclus.

PIECES A FOURNIR (ces documents doivent être parfaitement lisibles pour être exploitables) :

- ✓ La fiche de renseignements ci-jointe dûment complétée
- ✓ 1 photocopie de la carte d'identité (recto et verso)
- ✓ Une photocopie du livret de famille (toutes les pages écrites)
- ✓ 1 photo d'identité récente (format **normal** identité)
- ✓ 1 relevé d'identité bancaire ou postal **au nom du candidat**
- ✓ 1 photocopie de votre attestation papier de sécurité sociale (**mentionnant la date de validité**)
- ✓ 1 photocopie de la carte grise et de l'attestation d'assurance de votre véhicule
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile 2024-2025 couvrant la réalisation des stages paramédicaux (**la mention « stages paramédicaux 2024/2025 » est obligatoire**)
- ✓ Attestation de paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- ✓ Formulaire pour les chaussures de stages dûment rempli joint au dossier
- ✓ Cession de droit à l'image dûment remplie jointe au dossier
- ✓ Attestation sur l'honneur dûment remplie jointe au dossier
- ✓ Formulaire de demande de dispense d'unités d'enseignements pour les candidats concernés
- ✓ Pour les candidats ayant passé les épreuves du Baccalauréat cette année, la copie des notes obtenues. **La copie du diplôme du baccalauréat sera à nous fournir dès réception.**
- ✓ Pour les candidats titulaires du Baccalauréat et/ou diplôme(s) de niveau supérieur **fournir IMPERATIVEMENT la (les) copie(s) du (des) diplôme(s)**
- ✓ **Pour les candidats titulaires de l'AFGSU 2, fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de réussite**
- ✓ Pour les candidats inscrits sur Parcoursup, fournir les pièces justificatives des éléments du dossier de sélection sur la plateforme (BAFA, DEAS, attestation de section préparatoire...)

ACCES MyKomunoté

Depuis 2024, les instituts de formation du GCSPA utilisent le portail collaboratif MyKomunoté (MyK) dans lequel vous pourrez visualiser vos plannings, vos affectations de stage, vos notes, ...

Pour y accéder, créez votre compte à partir de l'adresse mail suivante :

<https://salon.epsilon-informatique.net/MyKomunote/>

L'adresse courriel à saisir est celle enregistrée dans ce dossier d'inscription.

DOSSIER MEDICAL

Votre admission DEFINITIVE sera subordonnée à la production du dossier médical complet (voir annexes I, I bis et I ter)

Afin de remplir les conditions légales au jour de la rentrée, vous devez débiter les vaccinations demandées **dès à présent** pour ne pas prendre de retard. **Les étudiants n'ayant pas les vaccinations légales et la sérologie hépatite B ne seront pas admis en stage.**

TENUES DE STAGES

Afin d'améliorer les conditions de vie et d'études des élèves et étudiants des formations sanitaires et du travail social, le Président de la Région PACA a décidé de vous offrir un kit de premiers équipements.

Ce kit comprend notamment un pack de tenues professionnelles pour les étudiants de première année (4 tenues par étudiant infirmier + 1 paire de chaussures).

Chaussures : merci d'indiquer votre pointure sur le formulaire joint.

BOURSES

A la rentrée 2024/2025, vous allez intégrer une 1^{ère} année de formation dans le secteur sanitaire, vous pouvez donc déposer une demande d'aide régionale d'étude (bourse) **avant le 30 septembre 2024** directement sur le portail de la Région :

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/bourse-regionale-detudes-dans-les-filières-du-sanitaire-et-du-travail-social>

Veillez à bien renseigner le **code d'authentification établissement** suivant : **27UQ9pb** et les dates d'entrée et de fin de formation : **du 2 septembre 2024 au 7 juillet 2025**, ainsi que le nombre d'heures de formation prévues : **1400 heures**.

Pour toute information : La permanence téléphonique : 04 91 57 55 02 du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30
Une adresse mail dédiée : aidesaso@maregionsud.fr

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

La CVEC, mise en place en 2018, est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Son acquittement est **OBLIGATOIRE** pour les étudiants pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur. Le paiement de la CVEC s'effectue en ligne sur le site : cvec.etudiant.gouv.fr.

A l'issue de la démarche, l'étudiant obtiendra une **attestation d'acquiescement** de la CVEC qu'il devra fournir à l'établissement.

Ne sont pas concernés les étudiants bénéficiant d'une prise en charge de la formation par leur employeur.

Pour les étudiants qui seront **boursiers** pour l'année 2024-2025, il vous appartiendra de faire la demande de remboursement de cette contribution entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 mai 2025 via le site internet de la CVEC en y joignant votre RIB et la notification de bourses 2024-2025.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE Aix-Marseille Université (AMU)

Aix-Marseille Université vous délivrera en fin de cursus un diplôme conférant le grade de Licence en complément de votre diplôme d'Etat et mettra à disposition du contenu d'enseignement tout au long de votre formation.

En conséquence, vous devrez en parallèle réaliser une inscription auprès de la Faculté des sciences médicales et paramédicales.

1- **Pour tous les étudiants en formation initiale**, vous devrez procéder à votre inscription en ligne impérativement **entre le 2 septembre et le 31 octobre 2024**.

Vous trouverez la procédure à suivre et toutes les informations officielles relatives aux inscriptions dans le lien ci-après :

<https://smpm.univ-amu.fr/fr/candidatures-inscriptions/inscriptions/sciences-infirmieres>

Les étudiants IFSI ne doivent en aucun cas procéder à quelques paiements en ligne que ce soit, les IFSI n'étant pas soumis au même statut administratif que les autres formations.

2- **Pour les étudiants en formation continue**, le dossier d'inscription à l'AMU est à télécharger sur notre site internet : www.gcspa.fr, à imprimer et à rendre complété au secrétariat avant le **31 juillet 2024**.

MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

Articles 7 et 8 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Les candidats déposent auprès de l'établissement d'inscription, **au plus tard le jour de la rentrée**, leur demande de dispense d'enseignements avec les pièces demandées (cf. dossier en annexe).

Il appartient à l'étudiant de prouver la corrélation entre les contenus déjà abordés dans la (les) formations validées par un diplôme antérieurement et les attendus précis des UE au sein de l'IFSI

ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE

Depuis 2005, la loi définit le handicap comme une limitation d'activité de l'individu dans un environnement donné, en raison d'une altération durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Les troubles « DYS », le diabète, l'épilepsie... et d'autres situations peuvent être rattachés à cette définition.

A l'entrée en formation, vous vous posez peut-être des questions : Quelles démarches dois-je effectuer ? Que doit savoir l'équipe pédagogique ? Quelles sont les adaptations et aménagements possibles ? Comment faire ? **En parler, c'est chercher des réponses.** Vous pouvez vous adresser à vos interlocuteurs privilégiés pour votre projet de formation :

- Les référents Handicap de votre institut de formation ; Leur rôle est notamment d'évaluer avec l'étudiant, à l'entrée et pendant toute la durée de sa formation, les besoins d'aménagement et de réfléchir avec la direction et l'équipe pédagogique sur les aménagements possibles.

Référent Handicap :
Christine de WREE - christine.dewree@gcspa.fr
Christelle HAMON - christelle.hamon@gcspa.fr
Béatrice CONAN - beatrice.conan@gcspa.fr
Karine CHARLES - karine.charles@gcspa.fr
Delphine RAFFINI - delphine.raffini@gcspa.fr

- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu d'accueil unique. Dans certaines situations, elle centralise les démarches liées au handicap.
- Les Conseillers en Évolution Professionnelle (Cap Emploi, France Travail ou Mission Locale)

PARKING

Les étudiants ne sont pas autorisés à se garer sur le site de l'Hôpital du pays Salonais.

Des parkings gratuits sont disponibles à proximité, en particulier à l'IUT ou au parcours de santé.

REPAS

Les étudiants ont la possibilité de prendre leur repas de midi (Tarif CROUS) au restaurant self-service de l'Hôpital du pays Salonais ou peuvent acheter à emporter et le consommer en extérieur ou au sein de l'institut. Un numéro d'identifiant vous sera attribué à la rentrée. Vous pourrez payer vos repas par carte bleue ou recharger votre compte d'une certaine somme par carte bleue également, directement au self.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Sylvie LATOUCHE,
Directrice de l'Institut.

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix
Secrétariat site Salon-de-Provence : 04.90.44.92.70 - Fax : 04.90.44.93.76

Annexe I **CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES IFSI**

Textes de référence :

- ✓ Article L.3111-4 du Code de la Santé Publique (CSP)
- ✓ Arrêté du 21 Avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
 - Titre III de l'arrêté du 21 Avril 2007 – Vaccinations pour l'entrée en formation et suivi médical des étudiants et des élèves :
 - Article 91 « L'admission **définitive** en IFSI est subordonnée :
 - à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un **certificat établi par un médecin agréé (*)** attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession,
 - à la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, **d'un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ».

Pour y parvenir, il est conseillé de s'y prendre le plus tôt possible.

Liste des médecins agréés disponible sur le site de l'**ARS** de votre région.

- Article 92 : un médecin examine les étudiants en cours d'études au moins une fois par an.



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix
Secrétariat site Salon-de-Provence : 04.90.44.92.70 - Fax : 04.90.44.93.76

Annexe I bis

CERTIFICAT MEDICAL
(Certificat établi par un **MÉDECIN AGRÉÉ**)

Je soussigné(e), Dr , médecin agréé¹, certifie avoir examiné ce jour :

M., Mme, Melle ²

Né(e) le

Domicilié(e) à

.....

.....

ainsi qu'avoir consulté son dossier médical et ses antécédents, et atteste qu'il (elle) présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier(ère).

Fait à , le

CACHET DU MÉDECIN AGRÉÉ

SIGNATURE DU MÉDECIN AGRÉÉ

¹ La liste des médecins agréés est disponible sur le site de l'A.R.S. de votre région.

² Rayer les mentions inutiles.

Annexe I ter - Fiche à faire remplir par le Médecin

NOM de l'étudiant(e) : Nom d'usage :

Prénoms : Date et lieu de naissance :

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Article L.3111-4 du Code de la Santé Publique (CSP)

DTPolio	Date de la 1 ^{ère} injection :	Lot n° :
	Date de la 2 ^{ème} injection :	Lot n° :
	Date de la 3 ^{ème} injection :	Lot n° :
	Date des rappels :	Lot n° :
Hépatite B <i>schéma vaccinal accéléré pour les personnes non vaccinées :</i> - <i>Engérix B 20</i> : J0 J7 J21 <i>Rappel à 1 an</i> - <i>Genhevac B</i> : J0 J10 J21 <i>Rappel à 1 an</i>	Date de la 1 ^{ère} injection :	Lot n° :
	Date de la 2 ^{ème} injection :	Lot n° :
	Date de la 3 ^{ème} injection :	Lot n° :
	Date du (des) rappel(s) :	Lot n° :
Sérologie complète hépatite B	Date :	Taux Ac anti HbS : Taux Ag anti HbS : Taux Ac anti HbC :

VACCINATIONS RECOMMANDEES

BCG	Date de vaccination :	Lot n° :
Rougeole	Date de la 1 ^{ère} injection :	Lot n° :
	Date de la 2 ^{ème} injection :	Lot n° :
Rubéole	Date de vaccination :	Lot n° :
Coqueluche	Date de la dernière vaccination :	Lot n° :
Varicelle	Date de la maladie :	

Si pas de vaccination ou une seule dose de faite : fournir une sérologie rougeole pour les hommes et une sérologie rougeole et rubéole pour les femmes (rubéole pour les moins de 45 ans).

Nom du Médecin :

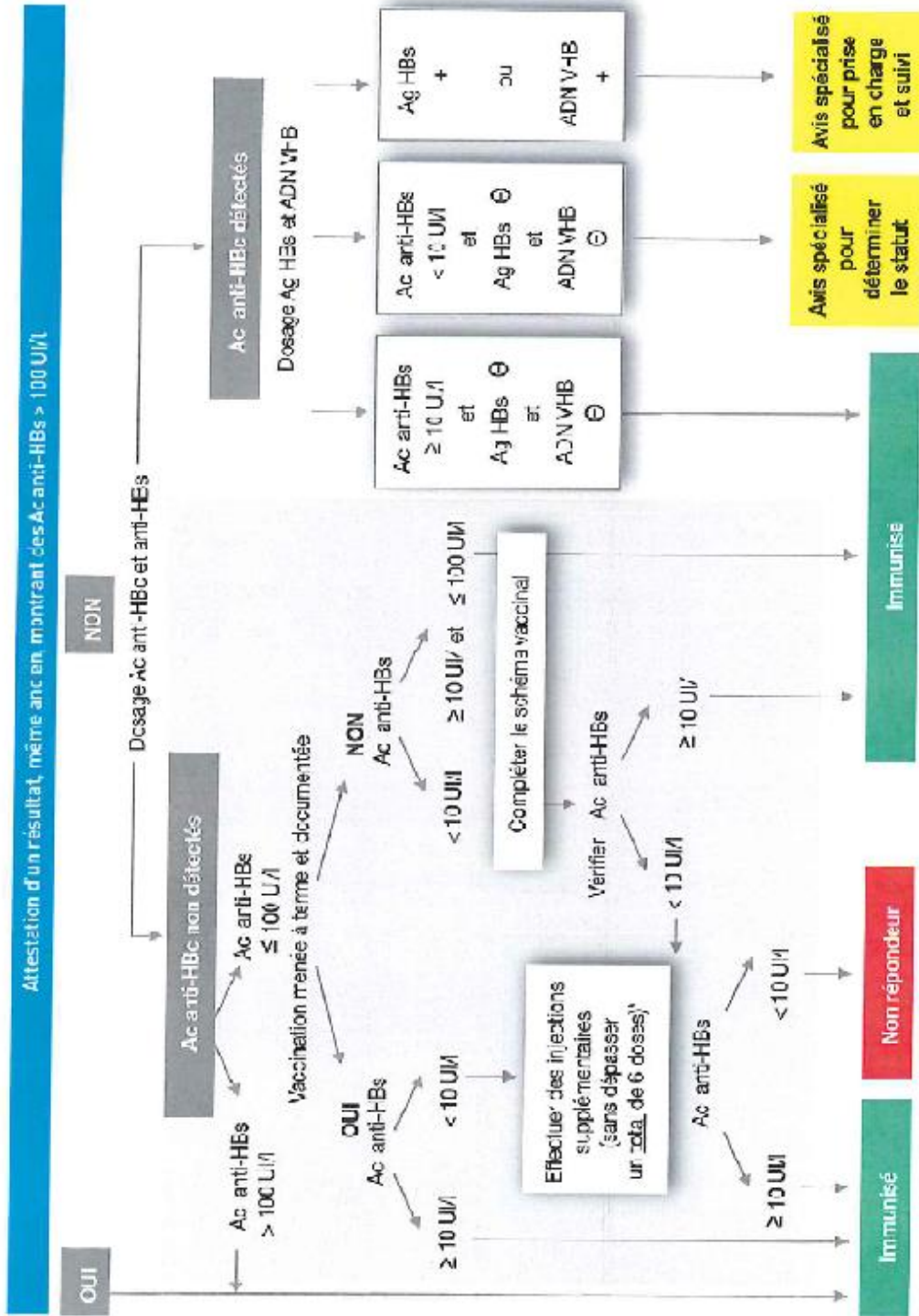
Date : Cachet et signature du Médecin :

Vous devrez fournir à l'IFSI :

- La photocopie du carnet de santé ou du carnet de vaccination
- La photocopie des résultats biologiques (*hépatite B, rougeole, rubéole, varicelle*)

Ces documents seront également demandés par le médecin référent de l'AMU pour votre rendez-vous médical de rentrée.

3.8 Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des professionnels de santé



Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix
Secrétariat site Salon-de-Provence : 04.90.44.92.70 - Fax : 04.90.44.93.76

FICHE DE RENSEIGNEMENTS --- Année Scolaire 2024 - 2025

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire. Veuillez noter que toutes les réponses sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre dossier d'inscription. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre le bon traitement de votre dossier. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **l'IFSI du GCSPA – Salon-de-Provence**. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le suivi de votre formation, créer et gérer votre accès à nos services en ligne.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder **une année** après la fin de votre formation.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à **l'équipe de l'IFSI du GCSPA – Salon-de-Provence** et, le cas échéant, à **nos sous-traitants**. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant notre **délégué à la protection des données**.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Avez-vous déjà commencé des études d'infirmier(ère) ? OUI NON

Si oui, où et quand ?

Pourquoi ont-elles été interrompues ?

.....

DERNIERE PROFESSION EXERCEE :

Mentionnez les dates et adresses des employeurs :

.....
.....
.....
.....

Etes-vous salarié(e) du secteur privé ? du secteur Public ?

Si **OUI**, indiquez le nom et adresse de votre employeur :

.....

Fonction exercée :

Avez-vous une prise en charge du coût de la formation ? OUI NON

Si **OUI**, précisez par qui ou quel organisme :

Fournir la photocopie du courrier d'accord de prise en charge.

Si pendant la formation vous travaillez en CDD, CDI ou autre, merci de :

Fournir la photocopie du contrat de travail.

Etes-vous inscrit(e) à France Travail comme demandeur d'emploi ? OUI NON

En cours

Si **OUI**, indiquer votre numéro d'identifiant :

Fournir une attestation France Travail avec votre numéro d'identifiant (obligatoire)

Etes-vous indemnisé(e) par France Travail ? OUI NON

Fournir un justificatif de l'allocation reçue.

- J'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées et traitées dans le logiciel de gestion de la scolarité de l'institut pour me contacter, assurer le suivi de ma formation, créer et gérer mon accès aux services en ligne mis à disposition par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du GCSPA site Salon-de-Provence.

Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre plateforme gcspa-formations.com ou contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Utilisation de la photographie numérisée

Pour le dossier scolaire, votre photographie est numérisée. L'IFSI du GCSPA Salon-de-Provence, sera conduit à l'utiliser à d'autres fins (gestion courante de scolarité, trombinoscope pour les enseignants). Seul l'institut y aura accès.

Autorisez-vous cette utilisation pour toute la durée de votre formation (redoublement inclus) ?

- OUI, je donne mon accord NON, je ne donne pas mon accord

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier d'inscription.

A, le 2024

Signature de l'étudiant(e) :

Signature du représentant légal si mineur :

AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ETUDIANT MINEUR

Je soussigné(e), Mme, M., ,

agissant en qualité de : père mère représentant légal

autorise mon fils ma fille

demeurant à l'adresse

.....
.....

- à s'inscrire à la formation conduisant au Diplôme d'Etat Infirmier
 à participer à l'ensemble des activités obligatoires en extérieur en lien avec la formation que ce soit hors de l'institut de formation et hors des lieux de stage et ce pour toute l'année universitaire 2024-2025.
 à signer tout document relatif à la formation (Règlement intérieur, contrat de formation, charte informatique...)

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait à, le 2024

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)..... certifie :

- ne pas avoir commencé une formation en Soins Infirmiers dans les 5 dernières années

- ne pas être inscrit(e) dans un IFSI actuellement

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à.....

le

Signature

DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

Année universitaire 2024/2025

Il est possible de demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements sous certaines conditions.

Tout étudiant(e) admis(e) dans une formation garde la possibilité de saisir la section compétente dans le traitement des situations individuelles dont il (elle) relève pour demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements de la formation infirmière au vu de ses acquis et/ou de son cursus antérieur (cf. Annexe 1).

Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez renvoyer le dossier de demande de dispenses d'enseignements au secrétariat de l'IFSI **au plus tard le jour de la rentrée.**

Tout dossier doit être accompagné de tous les justificatifs nécessaires à l'étude de votre demande.

Il vous appartient de prouver la corrélation entre les contenus déjà abordés dans la (les) formations validées par un diplôme antérieurement et les attendus précis des UE au sein de l'IFSI.

N.B. : Selon la recommandation pédagogique de l'ARS du 5 juillet 2019,

- **les aides-soignant(e)s et les auxiliaires de puériculture justifiant de 3 années d'exercice en équivalent temps plein** peuvent demander une dispense des unités d'enseignement ci-après :
 - UE 2.10.S1 : Infectiologie hygiène
 - UE 4.1.S1 : Soins de confort et de bien-être
 - UE 5.1.S1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens
 - Le stage de 5 semaines prévu au semestre 1 (cf. document joint à compléter)

- **les étudiants non admis à poursuivre des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ET ayant validé les unités d'enseignements de la 1^{ère} année commune aux étudiants de santé** peuvent demander une dispense des unités d'enseignement ci-après :
 - UE 1.1 S1 : Psychologie, sociologie, anthropologie
 - UE 2.1 S1 : Biologie fondamentale
 - UE 2.2 S1 : Cycles de la vie et grandes fonctions
 - UE 2.11 S1 : Pharmacologie et thérapeutiques

DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

Année universitaire 2024/2025

A retourner au secrétariat au plus tard le jour de la rentrée

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION		Cachet	
Dossier réceptionné par			
Date			

En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Mail (obligatoire) :

PIECES A JOINDRE :

- ◆ La copie d'une pièce d'identité
- ◆ Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)
- ◆ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- ◆ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7
- ◆ Un curriculum vitae
- ◆ Une lettre de motivation
- ◆ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE (Annexe I ci-jointe) :

Semestre	UE	Enseignement

« Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignement au vu de mon cursus et/ou de mes acquis antérieurs. »

Date : / / 2024

Signature de l'étudiant :



Nom Prénom :

Adresse :

.....

Mail :

à l'attention de la Directeure des Instituts
IFSI du GCSPA du site de Salon-de-Provence
Hôpital du pays Salonais
207 Avenue Julien FABRE
BP 321
13658 Salon-de-Provence cedex

Objet : Dispense d'U.E - stage

Madame La Directeure,

Pour compléter ma demande de dispense d'Unités d'Enseignements, je souhaiterais demander que le stage du semestre 1 fasse l'objet :

- d'une dispense d'évaluation de stage
Dans ce cas, les compétences acquises ne seront pas intégrées au dossier scolaire.
- d'une évaluation de stage
Dans ce cas, les compétences acquises seront intégrées à mon dossier scolaire, après validation de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), comme les autres stages du parcours de formation.

Cordialement,

Fait à, le

Signature

Annexe I - Liste des Unités d'Enseignements, par semestre.

Semestre 1

UE 1.1: Psychologie, sociologie, anthropologie
UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie
UE 2.1 : Biologie fondamentale
UE 2.2 : Cycles de la vie et grandes fonctions
UE 2.4 : Processus traumatiques
UE 2.10 : Infectiologie, hygiène
UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques
UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière
UE 4.1 : Soins de confort et de bien-être
UE 5.1 : Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
UE 6.1 Méthodes de Travail
UE 6.2 Anglais

Semestre 2

UE 1.1: Psychologie, sociologie, anthropologie
UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé
UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
UE 2.6 : Processus psychopathologiques
UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière
UE 3.2 : Projet de soins infirmiers
UE 4.2 : Soins relationnels
UE 4.3 : Soins d'urgence
UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques
UE 5.2 : Évaluation d'une situation clinique
UE 6.2 Anglais

Semestre 3

UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé
UE 2.5 : Processus inflammatoires et infectieux
UE 2.8 : Processus obstructifs
UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques
UE 3.2 : Projet de soins infirmiers
UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité
UE 4.2 : Soins relationnels
UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs
UE 5.3 : Communication et conduite de projet
UE 6.2 : Anglais

Semestre 4

UE 1.3: Législation, éthique, déontologie
UE 2.7 : Défaillances organiques et processus dégénératifs
UE 3.4 : Initiation à la démarche de recherche
UE 3.5 : Encadrement des professionnels de soins
UE 4.3 : Soins d'urgence
UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques
UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs
UE 6.2 : Anglais
UE 5.4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires
UE 4.3 : Soins d'urgence
UE 6.2 : Anglais

Semestre 5

UE 2.6 : Processus psychopathologiques
UE 2.9 : Processus tumoraux
UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques
UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité
UE 4.2 : Soins relationnels
UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
UE 4.7 : Soins palliatifs et de fin de vie
UE 5.5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins
UE 5.7 : Optionnelle / Précisez :
UE 6.2 : Anglais

Semestre 6

UE 3.4 : Initiation à la démarche de recherche
UE 4.8 : Qualité des soins, évaluation des pratiques
UE 5.6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles
UE 5.7 : Optionnelle / Précisez :
UE 6.2 : Anglais

TENUES DE STAGES

Afin d'améliorer les conditions de vie et d'études des élèves et étudiants des formations sanitaires et du travail social, le Président de la Région PACA a décidé de vous offrir un kit de premiers équipements.

Ce kit comprend, notamment, un pack de tenues professionnelles pour les étudiants de première année (4 tenues par étudiant infirmier + 1 paire de chaussures).

Vous voudrez bien nous communiquer, en cochant dans le tableau ci-dessous, votre pointure pour les chaussures afin que nous puissions passer commande auprès de notre fournisseur.
(L'essayage des pantalons et des blouses sera effectué à la rentrée).

Compte tenu des délais contraints de fabrication, nous vous demandons de nous retourner ce formulaire dûment rempli avec votre dossier d'inscription.

Sans retour de votre part dans ce délai, il ne sera pas possible de disposer de vos chaussures lors du premier stage.

NOM :

PRÉNOM :

DATE :

SIGNATURE :

Cocher la case
correspondante à la
pointure souhaitée

POINTURES

36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
Autres	

CESSION DE DROIT À L'IMAGE

DOCUMENT A LIRE ET SIGNER OBLIGATOIREMENT

Je soussigné(e) :

NOM :
PRENOM :

déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

J'autorise **Je n'autorise pas**

Les instituts de formation du Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix (GCSPA), situés au :

- Centre Hospitalier Montperrin, 109 avenue du Petit Barthélémy, 13617 Aix-en-Provence Cedex 1
- Hôpital du pays Salonais, 207 avenue Julien Fabre, 13658 Salon-de-Provence Cedex,

représentés par Madame la Directeure de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), agissant sur délégation de Monsieur l'Administrateur du Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix,

à me filmer ou me photographier (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne des instituts de formation, actuellement disponibles ou à venir et dont la liste figure ci-dessous :

- **Supports papiers, informatiques, pédagogiques et numériques**
- **Présence lors d'évènements**
- **Publicité ayant pour objet la promotion des instituts de formation**
- **Réseaux sociaux des instituts**

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, futurs candidats).

Cette autorisation est valable pour une durée de 20 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement et de recherche. Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

Fait en 1 exemplaire à....., le.....

Signature :

Autorisation parentale en cas d'élève ou étudiant mineur

NOM :
PRENOM :

Agissant en qualité de Père Mère Représentant légal

 autorise **n'autorise pas**

Fait en 1 exemplaire à....., le.....

Signature :